

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D. 6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 55	PARIS. — D. 2 ^h 30	8 ^h 30	7 ^h 30	CAHORS. — D. 4 ^h 42	11 ^h 12	5 ^h 25	TOULOUSE. D. 5 ^h 20	9 ^h 15	3 ^h 15	CAHORS. — D. 7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC. D. 7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Marcou. 6 41	1 14	6 6	Expres. 8	8 30	7 30	Sept-Ponts. 4 53	11 12	5 25	BORDEAUX. » » » 9 30	3 15	3 15	Cabessut, halte. 7 43	11 40	5 18	Lamadelleine. 7 56	11 44	5 21
Parac. 7 3	1 34	6 28	BORDEAUX. » » » 5 45	8 40	3 15	Lalbenque. 5 20	11 39	5 11	Montauban D. 7 25	10 35	4 40	Vers. 8 11	12 15	5 38	Montbrun, hal. 8 20	12 29	5 43
Castelfranc. 7 31	1 47	6 44	M. Libos. — D. 8 40	3 58	5 55	Montpezat. 5 31	11 52	6 25	Founeuve. 7 40	10 49	4 54	Saint-Géry. 8 18	12 18	5 44	Cajarc. 8 31	12 42	5 53
Puy-l'Évêque. 7 43	2 8	7 8	Fumel. 8 48	3 15	9 3	Borredon. 5 45	12 6	6 42	Albias. 7 51	10 58	5 3	Condac. 8 34	12 55	6 »	Calvignac, hal. 8 45	1 5	6 9
Duravel. 7 53	2 18	7 18	Soturac-Touzac. 9 1	3 28	9 16	Caussade. 5 55	12 16	6 56	Réalville. 8 3	11 7	5 12	St-Cirq, halte. 8 42	1 18	6 6	St-Martin-Lab. 8 54	1 16	6 18
Soturac-Touzac. 8 6	2 29	7 32	Duravel. 9 10	3 38	9 26	Réalville. 6 5	12 25	7 8	Borredon. 8 38	11 30	5 25	St-Cirq, halte. 9 3	1 25	6 16	St-Cirq, halte. 9 3	1 36	6 31
M. Libos. — A. 8 13	2 35	7 39	Puy-l'Évêque. 9 19	3 48	9 36	Albias. 6 13	12 34	7 18	Calvignac, hal. 9 4	1 43	6 25	Condac. 9 11	1 45	6 38	Condac. 9 11	1 45	6 38
BORDEAUX. 3 51	8 11	» »	Castelfranc. 9 34	4 5	9 52	Founeuve. 6 22	12 43	7 28	Cajarc. 9 17	1 59	6 36	Saint-Géry. 9 25	2 12	6 51	Vers. 9 34	2 29	7 »
PARIS. — Ar. 11 46	4 18	2 49	Lalbenque. 9 47	4 19	10 6	Montauban. A. 6 39	1 »	7 45	Montbrun, hal. 9 33	2 23	6 51	Calvignac, hal. 9 44	2 46	7 »	St-Cirq, halte. 9 44	2 46	7 »
			Parnac. 9 57	4 30	10 17	BORDEAUX. A. 10 40	6 05	» »	Cieillac. 9 29	12 18	6 24	Calvignac, hal. 9 58	3 »	7 14	Calvignac, hal. 9 58	3 »	7 22
			Mercuès. 10 9	4 43	10 29	TOULOUSE. A. 8 25	3 55	9 41	Sept-Fonta. 9 42	12 30	6 36	Lamadelleine. 9 58	3 »	7 14	Cabessut, halte. 9 56	3 9	7 22
			CAHORS. — A. 10 25	5 1	10 47				CAHORS. — A. 9 51	12 37	6 43	CAPDENAC. A. 10 14	3 27	7 27	CAHORS. — A. 10 6	3 20	7 31

L'ABUS DE L'ALCOOL

Un rapport a été déposé au Sénat sur les dangers de l'alcoolisme et les moyens matériels et moraux d'y porter remède. Il présente en même temps au gouvernement une source de réformes et d'économies.

Du rapport de M. Claude, il résulte que les consommateurs d'eau-de-vie absorbent, en moyenne, quatre petits verres par jour, c'est-à-dire, d'après le *Matin*, au moins le double de ce que prescrit l'hygiène usuelle. Ces boissons sont la plupart du temps frêlées, nuisibles, même homicides. Avec quoi sont faites les absinthes à bon marché, dont la consommation atteint un chiffre si effrayant ? Tout simplement avec des déchets de distillation, les flegmes des liqueurs ou eaux-de-vie, qu'on ramène à 90 degrés et qu'on vend à bas prix, sans toutefois leur enlever leur odeur nauséabonde et leurs principes malfaisants.

Il est du devoir de l'Etat d'intervenir en ces abus. Il en a les moyens, et c'est pour lui le premier des devoirs.

Il lui faut réprimer la falsification et la fraude et réglementer la vente et le débit des liquides alcoolisés.

Le rapport de la commission maintient la liberté absolue des cabarets, parce qu'elle ne veut pas fournir de prétexte d'arbitraire aux pouvoirs locaux. Mais elle tend à son but de la répression de l'alcoolisme en relevant les tarifs, en accroissant les moyens d'action et de surveillance de la régie, en quadruplant les droits de licence, en interdisant le droit de circulation de tous alcools et liqueurs reconnus par l'analyse chimique nuisibles à la santé.

Toutes ces mesures depuis si longtemps réclamées par la morale, l'intérêt de la santé publique et le Trésor de l'Etat, sont excellentes.

M. Rouvier, dans un discours qui a été très remarqué et qui restera, a approuvé toutes ces conclusions, en les renvoyant au ministre des finances et au ministre du commerce et de l'industrie.

Il a traité la question au point de vue moral et au point de vue du rendement des impôts.

« M. le rapporteur, a-t-il dit, a fait un tableau saisissant des effets des alcools incomplètement purs sur la santé publique et sur la criminalité; le Gouvernement n'a qu'à remercier le Sénat d'avoir appelé, par son initiative, l'attention publique sur cet important sujet.

« Je ferai remarquer, toutefois, que les questions relatives à la consommation des alcools impurs se rattachent plus spécialement au ministère du Commerce et de l'Industrie, comme concernant l'hygiène publique et la liberté des transactions commerciales; mais je suis cependant tout prêt à déclarer que le gouvernement tout entier est disposé à faire tout le possible pour remédier au mal.

« Si M. le ministre du Commerce et de l'Industrie était présent, il s'associerait certainement à cette déclaration. »

A ce côté moral de la question, vient s'ajouter le point de vue de la répression des fraudes.

Il ne s'agit pas là d'établir de nouvelles taxes, mais de faire rendre aux impôts existants tout ce qu'ils peuvent rendre. Il faut, suivant les propres paroles de M. Rouvier, appuyer, encourager et fortifier les agents du fisc.

M. le président du Conseil ne repousse pas le monopole des alcools; mais c'est là une question grave, complexe, difficile à résoudre et qui demande une étude approfondie.

Ce que le gouvernement peut et veut faire immédiatement, c'est d'exiger des impôts établis tout ce qu'ils peuvent rendre.

La grave question de l'alcoolisme posée sur ce terrain, examinée de cette façon, dans ses effets moraux et financiers, ne saurait manquer d'avoir une prompt solution. Et on ne saurait trop féliciter la commission et le gouvernement de l'avoir prise à cœur comme ils l'ont fait. Elle intéresse à la fois la santé publique et les finances de l'Etat.

* *

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 25 juin

SUITE DE LA DISCUSSION DE LA LOI MILITAIRE

M. le président donne lecture de l'amendement de M. de la Martinière, qui tend à dispenser à titre conditionnel les jeunes gens qui prennent l'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement public, les membres et novices des associations religieuses vouées à l'enseignement, et les élèves ecclésiastiques qui se destinent au ministère dans les cultes reconnus par l'Etat.

M. Freppel rappelle les termes de l'exposé des motifs déposé en 1881 par le général Farre. Dans ce document, il était dit que les élèves se destinant à la carrière religieuse ne seront pas appelés à un service armé, mais seulement au service de l'aumônerie et des hôpitaux.

Le général Farre ne faisait, en cela, que suivre la tradition républicaine, et, en effet, en 1793, quand on voulait comprendre le clergé dans la loi du recrutement, la Convention qui n'était pas une assemblée bien cléricale, repoussa ce qu'elle regardait comme une énormité, et sur le rapport de Barrère, un républicain s'il en fut jamais, elle déclara que les ecclésiastiques seraient dispensés du

service militaire. C'était au moment où la France tenait tête à la moitié de l'Europe et qu'une levée immédiate de 300,000 hommes venait d'être décrétée.

C'est une démonstration éclatante de cette incompatibilité absolue entre le ministère ecclésiastique et le service armé. Ce n'est pas là une thèse monarchique, c'est une thèse républicaine qui a pour autorité Barrère et la Convention. Aussi, n'est-il pas étonnant que 82 membres de la Chambre seulement se soient prononcés, dans leurs professions de foi, pour l'incorporation des ecclésiastiques.

A aucune époque, il ne fut permis aux prêtres de combattre les armes à la main. Si, néanmoins, malgré les prescriptions si formelles, quelques ecclésiastiques furent vus sur le champ de bataille, c'est un abus et cela prouve que les lois les plus saintes sont parfois violées.

Il y a contradiction complète entre la mission du prêtre et le métier des armes.

Examinant ensuite la question particulière des séminaristes, l'orateur estime que leur incorporation serait anormale.

Il reproche aux républicains de vouloir faire disparaître le christianisme et de faire une œuvre de sectaires. Le législateur, dit-il, doit se préoccuper, avant tout, des besoins et des intérêts du pays. La France est un pays catholique, le législateur doit donc lui assurer la liberté de ses croyances.

Nous demandons pour les séminaristes une part légitime dans la défense du pays. Ils auront la mission périlleuse de relever et de soigner les blessés.

Bornez-vous à demander au ministre de Dieu ce qui n'est pas incompatible avec sa mission, et le pays pourra compter sur le patriotisme de l'Eglise. (Applaudissements à droite.)

M. Hanoteau cite Pascal qui reconnaît au prêtre le droit de défendre sa personne et sa communauté.

M. Freppel dit qu'il ne connaît que le droit canon. (Protestations à gauche.)

M. Hanoteau dit que le clergé se recrutera aussi facilement dans l'avenir que sous le régime de la loi actuelle. Si l'on n'est pas d'accord sur le principe, il y a un droit que l'on ne saurait nier, c'est celui pour tous les citoyens de défendre la patrie.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LE TRANSPORTÉ

I

DE QUELLE ÉTRANGE FAÇON LE LECTEUR FAIT CONNAISSANCE AVEC LES PRINCIPAUX PERSONNAGES DE CETTE VÉRIDIQUE HISTOIRE.

Une embarcation, montée par deux hommes dont l'un tenait le gouvernail, arrivait rapidement, bien qu'elle remontât elle aussi le courant, elle passa sans voir le léger canot, grâce à l'obscurité au milieu de laquelle il était perdu et le canot presque au passage; cette embarcation se dirigeait en ligne directe sur la maison hantée.

— Avez-vous vu ? demanda Julian à son père.

— Oui, répondit celui-ci avec un soupir étouffé, l'homme placé au gouvernail m'a semblé avoir un masque sur le visage.

— Eh bien, père, mes pressentiments étaient-ils faux ?

— Hâtons-nous, fils; hâtons-nous, un crime va se commettre dans cette maison maudite; main-

tenant, moi aussi, j'en ai la conviction.

Pendant que le père et le fils échangeaient entre eux ces quelques mots à voix basse, l'embarcation mystérieuse avait traversé la rivière; Julian monta quelques mètres plus haut, puis il traversa la Nivelle, lui aussi, et accosta au milieu d'un épais fourré de broussailles, où il cacha soigneusement le canot.

Les deux hommes débarquèrent alors et s'avancèrent avec une extrême précaution, les bras étendus, presque en tâtonant, car l'obscurité était profonde sous le couvert.

La lumière avait disparu du jardin.

Mais à travers les fentes des volets de deux fenêtres fermées du rez-de-chaussée, on apercevait de longues raies de feu qui se reflétaient en rouge sur le sol du jardin.

Julian et son père, non plus maintenant excités par une curiosité banale, mais en proie à une vive émotion, se glissèrent, en redoublant de prudence et de précautions, par une brèche de la haie destinée à fermer la propriété, mais interrompue en maints endroits; ils traversèrent le jardin à pas de loup, s'approchèrent des fenêtres et appliquèrent l'œil aux volets.

Voici quel spectacle s'offrit à leurs regards épouvantés.

Dans une salle de médiocre dimension, meublée seulement d'une table en bois blanc, d'un banc et de trois chaises pailées; sur la table était posée la lanterne, dont la lumière assez faible éclairait qu'à demi cette pièce et lui donnait un aspect véritablement fantastique avec les grandes ombres qui se jouaient et s'allongeaient sur les murailles; près de la lanterne, il y avait une

bouteille cachetée de cire rouge et un verre de cabaret, un encrier de plomb, des plumes et quelques papiers, dont l'un portait un timbre et était écrit jusqu'aux deux tiers de la page.

Trois hommes étaient assis autour de la table; une femme, vêtue d'un élégant costume de chambre, était étendue sur un banc, garrottée et bâillonnée.

Deux des trois hommes semblaient être des matelots, du moins ils en portaient le costume. Ils avaient les traits durs et hâlés; le troisième, vêtu très élégamment, la rosette de la Légion d'honneur à la boutonnière, et enveloppé à demi dans les plis d'un manteau militaire, avait le visage caché sous un masque noir.

— Enlève les cordes et le bâillon, Sébastien, dit l'homme masqué qui semblait être le maître des deux autres.

Un des matelots se leva et exécuta cet ordre.

— Au secours, à l'assassin ! s'écria d'une voix déchirante, la femme dès qu'elle se sentit libre.

Elle voulut s'élaner au dehors; mais le matelot la saisit brutalement et la conduisit à une chaise sur laquelle il la contraignit de s'asseoir.

Cette femme, âgée de vingt-deux ans à peine, était grande, svelte, blonde et admirablement belle, malgré la pâleur cadavéreuse de son visage.

— Ne prenez pas la peine de crier, madame, dit froidement l'homme masqué, nul ne viendra à votre aide; nous sommes ici dans un désert.

— Oh ! cette voix ! murmura-t-elle en fixant un regard épouvanté sur l'homme qui avait parlé. Puis elle ajouta avec un accent prophétique :

— Il n'est pas de désert si profond où ne pénètre l'œil de Dieu ! Pitié, au nom du ciel ! monsieur; je suis innocente. Pourquoi m'avoir amenée ici ? Que prétendez-vous faire de moi ?

— Vous allez le savoir, madame reprit le masque avec une ironie cruelle; mais d'abord, signez ceci.

Et il lui tendit le papier écrit posé sur la table.

La jeune femme prit le papier et jeta machinalement les yeux dessus; soudain, comme poussée par un ressort elle se dressa superbe de colère hautaine, et déchirant le papier entre ses doigts crispés :

— Tuez-moi, monsieur ! s'écria-t-elle d'une voix rendue vibrante par l'indignation; tuez-moi, jamais je ne signerai mon déshonneur; je suis pure, toujours j'ai été une épouse chaste et fidèle. Dieu le sait, il me vengera !

Et elle jeta au visage de l'inconnu les morceaux du papier, qu'elle achevait de déchirer.

L'homme masqué poussa un rugissement de fureur à cette insulte, et enlevant son masque qu'il jeta loin de lui, il laissa voir un beau et noble visage en ce moment défiguré par la colère, mais dont le regard toujours en mouvement, ne se fixait jamais et ne laissait filtrer que des lueurs sombres sous ses paupières presque constamment baissées.

— Misérable ! s'écria-t-il avec violence. oses-tu bien me soutenir, à moi, que tu es innocente !

— Ah ! je vous avais reconnu à la voix, lâche tortureur de femmes, assassinez-moi donc, mais cette fortune pour laquelle vous me tuez vous échappera; mes précautions sont prises; faites, j'attends.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

M. de la Martinière défend l'amendement qu'il a présenté pour réparer l'omission volontaire de la commission, omission consentie par le ministre de la guerre.

Si l'on sacrifie les instituteurs, c'est afin de pouvoir frapper les représentants de la religion.

M. Laisant, en réponse aux critiques dirigées contre la commission, se borne à citer le passage de son rapport où il est dit que le spectacle de jeunes gens se dérobant au service militaire sous prétexte de religion serait profondément démoralisateur.

Il proteste ensuite contre la prétention des membres de la droite à défendre la République contre les Républicains. Il n'accepte pas davantage la comparaison entre les hommes de 93 et la Chambre actuelle. Nous ne voulons, dit-il, guillotiner personne.

L'orateur fait remarquer que M. Freppel, lui-même, reconnaît que le concordat n'est pas en opposition avec le projet. Puis il s'attache à démontrer que la caserne n'est pas une école de démoralisation.

Il ajoute que les républicains qui ont introduit dans le programme des écoles l'enseignement civique ne veulent pas que l'élève puisse se retourner vers le maître et lui demander si lui qui enseigne le civisme a rempli ses devoirs.

La commission n'a qu'un but : la grandeur et la puissance de la patrie.

M. de la Martinière déclare que la minorité a demandé la liberté de l'enseignement. C'est ce qu'elle demande encore aujourd'hui ; elle veut que les instituteurs laïques et congréganistes puissent remplir leurs fonctions en toute liberté.

M. Rouvier déclare que le gouvernement entend appliquer le droit commun aussi bien aux séminaristes qu'aux instituteurs, et cela sans une pensée de persécution. Notre seule préoccupation, dit-il, est la grandeur de la nation. Nous sommes convaincus que tous les citoyens sont égaux devant l'impôt du sang. (Vifs applaudissements.)

L'amendement de M. de la Martinière est repoussé par 384 voix contre 172.

M. Laureçon développe un amendement tendant à l'incorporation des élèves ecclésiastiques de tous cultes dans les sections d'infirmiers.

On agirait contre la volonté du pays en portant atteinte au recrutement des ecclésiastiques.

L'industrie et le commerce ont besoin des missionnaires qui sont les premiers à porter au loin les bienfaits de la civilisation.

L'Angleterre l'a bien compris. Nous devons l'imiter si nous voulons, non pas étendre, mais assurer notre domaine colonial.

M. Laisant combat l'amendement comme étant la négation même du principe républicain démocratique.

M. le général Ferron repousse également l'amendement.

La prise en considération de l'amendement Laureçon est refusée par 358 voix contre 201.

INFORMATIONS

La Ligue des Patriotes

Le meeting organisé par la Ligue des Patriotes pour protester contre le procès de Leipzig a eu lieu, vendredi soir, à 8 heures et demie, au Cirque d'hiver.

Environ cinq mille personnes y assistaient. L'arrivée de M. Paul Deroulède, qui présidait la réunion, a été saluée par de longs applaudissements et les cris plusieurs fois répétés de : Vive Deroulède ! Vive la France !

On remarquait sur l'estrade, parmi les membres du comité directeur de la Ligue, la présence d'un capitaine du 31^e de ligne, en tenue.

La réunion a été très bruyante. De nombreuses interruptions ont accueilli à chaque instant les divers orateurs qui ont pris la parole.

« Français et vous aussi Françaises, a dit M. Deroulède en ouvrant la séance, merci d'être venus à nous ; votre présence ici témoigne que notre cher pays se relève et qu'il ne laisse pas impunément souffrir ceux qui sont là-bas. Il importe qu'il ne soit pas dit ici une seule parole susceptible de compromettre les intérêts de notre cher pays, car tout ce qui sera dit doit être entendu et su ailleurs ». (Applaudissements.)

Tout d'abord M. Deroulède propose, aux applaudissements de la salle entière, de mettre la réunion sous la présidence d'honneur des condamnés de Leipzig.

« Pensons, s'écrie-t-il, que ce sont eux qui nous écoutent ; et Dieu veuille qu'ils nous inspirent ! » (Nouveaux applaudissements.)

M. Sansbœuf, président de la Ligue des Patriotes, dit que le comité directeur de la Ligue a pensé qu'il lui appartenait de dire tout ce que la Ligue pense faire à l'avenir et de protester avec indignation contre les condamnations qui ont frappé si injustement nos compatriotes. (Une voix : « Injustement à cause de... »).

Cette interruption est le signal d'un véritable tumulte qui se renouvellera fréquemment.

Le silence un instant rétabli, M. Sansbœuf dit qu'il espère que les paroles qui seront prononcées seront dictées par le plus pur patriotisme et par l'intérêt de la France. (Applaudissements.)

M. Deroulède, reprenant la parole, informe l'Assemblée qu'un membre de la famille Kœchlin-Claudin habitant Paris est venu le prier de renoncer à son projet de prendre la parole en faveur des condamnés de Leipzig. M. Deroulède dit que M. Kœchlin condamné n'appartient plus à sa famille ; il appartient à la France, c'est au nom de la patrie que nous venons protester aujourd'hui. (Applaudissements répétés.)

Faisant allusion à la perte pour la France de l'Alsace et de la Lorraine, M. Deroulède ajoute :

« Pour que la cession d'un territoire soit valable, il faut deux consentements : le consentement de la partie cédante, hélas ! on nous l'a arraché ; quant au consentement de la partie cédée, les Alsaciens-Lorrains ne l'ont jamais donné ». (Longs applaudissements.)

Le conférencier, M. Deloncle, a ensuite passé en revue les diverses pièces du procès de Leipzig, flétrissant avec indignation l'agent de police Zahn.

« Nous avons le droit, a-t-il dit en terminant, de demander à l'Allemagne ce que viennent faire chez nous tous ces Allemands qui nous encombre... (Bruit d'applaudissements), qui se croient les maîtres, veulent tenir le haut du pavé et mettent le couteau au clair contre nos braves ouvriers français l'orsqu'une rixe survient entre eux et qu'ils se sentent les plus forts ». (Nouveaux applaudissements.)

Après avoir résumé les vexations de toute nature dont sont victimes nos frères d'Alsace-Lorraine, M. Deloncle, s'écrie :

« N'est-il pas temps de mettre un terme à ce fait que nos couleurs nationales peuvent être impunément outragées ? (Applaudissements.) Nous n'avons jamais été, nous ne serons jamais des provocateurs ; mais nous voulons affirmer le droit pour notre pays de travailler librement, de faire l'union et la concorde de notre patrie, et de cette union, de cette concorde, faire sortir des possi-

rain, qu'ils venaient de graver, démasqua tout à coup une nouvelle troupe.

— Ah ! ah ! cria le Parisien qui, d'un coup d'œil, saisit la position : nos limiers mordent les talons de notre homme... Ne tirez pas ! Ne tirez pas ! Les amis sont trop près de lui... Un tour de maladresse est vite fait... A l'écumeur !

Il s'élança ; les fusiliers le suivirent criant hurra. A leurs menaces, le Cameroun répondit par un bond formidable : il franchit l'éminence, revint sur ses pas, et se précipita sur le flanc des gabiers. Ses deux bandits essayèrent inutilement de le suivre ; l'écumeur doublant leur vitesse, glissait désormais dans les hautes herbes, sans laisser plus de traces qu'un boa poursuivi n'en laisserait lui-même.

Pépé et Chouc perdaient la tête. Leur fuite, mal exécutée, attira les regards. On les enveloppa et, tandis qu'ils se défendaient avec cet acharnement que les loups les plus lâches montrent quelquefois, le Cameroun donna le change aux gabiers et glissa dans la savane.

Le point du jour commençait à blanchir le ciel ; les ombres s'éclaircissaient. Brune crut apercevoir quelque chose sur sa droite, il fit rapidement un écart et se trouva face à face avec le roi des forban.

Les deux éclairs qui jaillirent de leurs yeux les firent mutuellement reconnaître.

Prompt comme la pensée, le Cameroun étrenna sa carabine, la fit tourner au-dessus de sa tête, sans proférer un mot. Brune épaula la sienne et pressa la détente : comme tous les bons tireurs, il sentit que la balle avait touché le but. Cependant l'ennemi était déjà sur lui, brandis-

sa redoutable massue... Alors Brune porta vigoureusement son arme un peu en avant de son front, deux pieds plus haut, ainsi que l'eût fait un maître de bâton : l'arme reçut le coup ; elle vola en éclat de ses mains.

En un clin d'œil, poussés tous deux par la même confiance, dédaignant de tirer leurs couteaux ils s'enlacèrent comme des athlètes sans pitié, qui ne desserrèrent leurs bras qu'à la mort. L'adresse de l'un équilibrait la force herculéenne de l'autre ; un bruit sourd, le frottement des muscles, le craquement des os, des jarrets, c'était là tout ce qu'on pouvait entendre.

Brune n'avait qu'à pousser un cri et ses hommes allaient accourir. N'y songeait-il point ? Croyait-il qu'il était indigne de lui d'appeler au secours, quand il n'avait qu'un homme en face, lorsque les armes paraissaient égales ? Peut-être !

Quoiqu'il en soit, la lutte ne devait plus être bien longue : le Cameroun qui tenait du tigre, avait conservé sa force indomptable ; ses blessures, tant qu'elles ne paralysaient pas ses membres, le rendaient plus terrible.

Deux minutes s'étaient à peine écoulées, le forban dardait sur son ennemi des punelles injectées de sang. Brune commençait à ployer : un effort suprême venait de briser ses forces. Le Cameroun le tordait en arrière, le cassait pour ainsi dire en deux... Brune sentit bientôt que ses genoux fléchissaient ; il ouvrit les bras, tomba à la renverse et, avant qu'il ait eu le temps d'articuler un cri, le roi des forban tira son poignard.

Le jeune homme vit l'éclair ; il ferma les yeux ; sa dernière pensée s'envola vers Melita...

— Elle ne retrouvera plus que ton cadavre !

Si la paix que l'on nous fait n'est pas honorable et digne, nous saurons montrer que nous ne l'acceptons pas ».

« On a dit que la Ligue des Patriotes était gambettiste, qu'elle avait pris son origine parmi les amis de Gambetta. C'est exact ; mais la Ligue des Patriotes ne s'est formée autour de Gambetta que parce qu'il représentait une idée supérieure à toutes, l'idée de la Patrie. Il faut qu'on sache que le Gambetta dont nous prétendons être les gambettistes, est le héros de la défense nationale, de la défense toujours et quand même, pour l'honneur du drapeau de la France. » (Longs Applaudissements. Cris : Vive l'armée ! Vive la France !)

M. Deroulède, prenant de nouveau la parole, dit en forme de conclusion :

« Il y a à Berlin, sur une grande place, une colonne dédiée aux victoires du siècle qui porte cette inscription : « La justice élève les nations. » Oui, s'écrie l'orateur, la justice protège les hommes et les soutient ; mais aujourd'hui, l'inscription qui devrait y figurer est celle-ci : « L'injustice abat les nations qui la pratiquent. » (Applaudissements répétés.)

Il faut refuser toute espèce d'emploi aux Allemands, il faut leur fermer nos ateliers, nos maisons, nos cœurs toujours trop généreux. »

M. Deroulède ajoute :

« Si l'homme de la défense nationale existait encore, la Ligue n'existerait plus, car elle aurait déjà atteint son but. Si Gambetta vivait, il n'aurait pas chassé des affaires d'Etat ce vaillant général, au cœur de tribun et de démocrate, qui a nom Boulanger. »

De toutes parts éclatent les cris plusieurs fois répétés de : Vive Boulanger !

A l'issue du Meeting du Cirque-d'Hiver, quelques centaines d'individus ont parcouru les boulevards depuis la place des Filles-du-Calvaire jusqu'à la place de l'Opéra en chantant : « En revenant de la revue ! » et l'autre chant populaire à la mode : « C'est Boulange, lange lange, c'est Boulanger qu'il nous faut ! »

Sur le parcours la manifestation s'est augmentée d'un assez grand nombre de curieux. Quelques-uns des manifestants crient de temps en temps : « Vive la Ligue ! vive Boulanger ! » D'autres crient sur l'air des *Lampions* : « Démission ! démission ! »

Place de l'Opéra, devant le Cercle militaire, une escouade d'agents a dispersé la foule.

D'autres groupes ont voulu prendre le faubourg St-Honoré pour défilé devant l'Elysée ; mais la préfecture de police, prévenue à temps, avait fait barrer les rues avoisinant le palais présidentiel.

Ligue des Patriotes. — La République française publie une lettre de M. Henri Deloncle, délégué de la Ligue des Patriotes, reconnaissant que les manifestations qui suivirent la réunion de vendredi sont contraires à l'esprit de la Ligue, qui ne saurait en offrir le prétexte sans risquer son existence.

— A la suite du meeting de vendredi, la Ligue reçoit de tous côtés des démissions.

Le résultat de ce meeting sera l'internement plus étroit des condamnés de Leipzig.

Election sénatoriale dans les Landes

Voici le résultat de l'élection sénatoriale qui a eu lieu dimanche dans les Landes :

MM. Decescapène, rép. (élu) 423 voix.

Boulart, conservateur... 275

Troubles à Constantine. — On signale une certaine effervescence à Constantine, dans le quartier indigène. La cause de ces troubles paraît avoir été une rixe entre un Mozabite et un Arabe. Cette rixe, de particulière qu'elle était d'abord, devint bientôt générale, en raison des préjugés et des haines de race. Il y eut de nombreux blessés de part et d'autre.

Les mesures d'ordre nécessaires ont été immédiatement prises ; les rues ont été occupées militairement. Plusieurs arrestations sont opérées. De plus, les cafés maures et les magasins ont été fermés.

L'entrevue des trois empereurs. — Le *Soleil* publie la dépêche suivante de Berlin :

« On se montre ici très vexé des démentis successifs donnés par le Nord relativement à une entrevue des trois Empereurs. On se refuse, à Berlin, à considérer comme définitif le refus de la Russie de prendre part à cette entrevue. Je puis vous assurer cependant que la Russie est moins que jamais disposée à donner le spectacle d'une manifestation qui serait autant dépourvue de sincérité qu'opportunité. »

Une agression en chemin de fer. — Un voyageur de commerce a été aux trois quarts assassiné dans un wagon du chemin de fer de Ceinture à Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Application des nouveaux tarifs de la Compagnie d'Orléans. — La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a mis en application, à partir du 27 juin, ses nouveaux tarifs généraux et spéciaux de petite vitesse.

Ces nouveaux tarifs réalisent d'importantes améliorations sur les prix de transport d'un très grand nombre de marchandises usuelles.

En particulier, pour les engrais et amendements, la Compagnie a profondément modifié ses premières propositions de 1884 et a ajouté des réductions nouvelles considérables à celles que comportait déjà le livret primitif.

D'après ces dernières dispositions, les engrais et amendements sont partagés, d'après leur valeur, en trois catégories auxquelles correspondent trois barèmes donnant à toutes distances des prix plus réduits que les prix actuels.

Ces réductions sont très importantes pour les petits parcours, particulièrement pour les engrais de la troisième catégorie. Ce sont les engrais les plus communs : fumiers, boue de ville, terreaux, marnes, etc., qui ne peuvent, à cause de leur minime valeur, supporter les frais de transport élevés pour ces produits ; les diminutions réalisées sur les prix actuels atteignent jusqu'à 36 0/0.

Les engrais des deux premières catégories : chlorures et nitrates alcalins, goanos, phosphates de chaux, etc., jouissent, pour les petits parcours, de réductions analogues, leurs transports à grandes distances bénéficient également de diminutions très notables sur les prix actuels.

Pour les engrais de première catégorie (chlorure de potasse, etc.) les réductions sont de 20 0/0.

Mais son heure n'était pas encore venue ; c'était à son brave Parisien qu'il allait devoir la vie. Après la capture de Chouc et de Pépé, le maître d'équipage de l'*Étincelle* se douta immédiatement de la ruse du Cameroun. Suivi du Mocot qui ne le lâchait pas plus que son ombre ; il se mit à arpenter la savane ; le bruit de la lutte le guida bientôt... Une seconde encore, il arrivait trop tard !

Le duel touchait à son terme, le Parisien se précipita : deux cris s'élevèrent et le bras du Cameroun retomba brisé à l'articulation du coude.

— Mille tonnerres ! s'écria le Parisien en enveloppant l'écumeur de ses grands bras, la nature en m'évasant les narines, me donna le flair... J'arrive à temps !

Aidé du Mocot, il maitrisa le Cameroun. La douleur que causait à ce dernier la fracture de son os était si violente, qu'il avait à peine le courage de résister. Au bruit qui venait d'être fait, plusieurs gabiers accoururent et garrottèrent le terrible forban.

Le jour éclairait déjà la savane. Don Pepito soutenait Louis Brune, encore étourdi de la lutte.

— Es-tu blessé ? lui demanda-t-il.

— C'est peu de chose, répondit le capitaine de l'*Étincelle* ; le canon de ma carabine m'a frappé légèrement à la tête. Ce tigre a failli me briser l'épine dorsale.

— Allons ! cela va beaucoup mieux que je n'osais l'espérer, quoique notre campagne ne soit pas terminée sans malheurs : Nicolo est mort.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

54

Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE XXVI

LE CAMEROUNS.

Cependant l'écumeur fuyait encore. Mais Brune et sa troupe avaient gagné du terrain sur lui : l'attaque de Nicolo, en arrêtant un peu le Cameroun, leur avait donné des ailes. L'Italien releva la tête en les voyant passer.

— J'ai mon compte, leur dit-il d'une voix éteinte ; mais le brigand n'ira pas bien loin... adieu !

Il put à peine achever ; qu'il retomba à côté de Crabe qui râlait.

Le Cameroun essayait, en fuyant d'étancher le sang qui sortait en abondance de sa blessure. Ses deux acolytes haletaient à ses côtés. Ce qui les avait effrayés peut-être plus encore que tout le reste, c'était l'apparition de Nicolo, qu'ils croyaient au fond de la mer.

— Allons, biches sans jambes, ni cœurs ! grommelait le forban ; j'entends l'haleine rauque des chiens.

Encore quelques pas, et ils allaient atteindre la lisière du bois dont les fourrés inextricables devaient leur assurer un refuge momentané. Mais il était écrit, dans le grand livre de la destinée que leurs efforts seraient vains : une éminence de ter-

ures et nitrates alcalins, guanos, etc.), ces réductions atteignent :

1 fr. 50 sur 10 fr. à la distance de 200 kilomètres, soit 15 0/0; 2 fr. 10 sur 12 fr. à la distance de 240 kilomètres, soit 17 0/0.

Enfin, une mention spéciale doit être donnée aux réductions que comportent les nouveaux tarifs pour les chaux destinées à l'agriculture; on sait que ce produit est l'amendement indispensable des terres granitiques du plateau central et de la Bretagne.

Un barème particulier est édicté pour ces chaux; le tableau ci-après met en évidence les diminutions considérables que donne ce nouveau barème par rapport aux prix actuels.

A 80 kilom., le prix actuel de 4 fr. 80 est réduit à 3 fr. 40, soit 29 0/0 de réduction; à 100 kilom., le prix actuel de 6 fr. est réduit à 3 fr. 40, soit 43 0/0 de réduction; à 120 kilom., le prix actuel de 6 fr. est réduit à 3 fr. 80, soit 37 0/0 de réduction; à 140 kilom., le prix actuel de 7 fr. est réduit à 4 fr. 20, soit 40 0/0 de réduction; à 160 kilom., le prix actuel de 8 fr. est réduit à 4 fr. 60, soit 42.5 0/0 de réduction.

Avis. — Par décision ministérielle, en date du 23 juin 1887, les bureaux de Latronquière et de Soucyrac seront ouverts, à partir du 10 juillet prochain, au service de la télégraphie privée.

Rocamadour. — Les évêques de Cahors, de Rodez et de Tulle ont inauguré, le 22 juin, à Rocamadour, le Calvaire monumental, dû à l'initiative de Mgr Grimardias. Une fête splendide, à laquelle ont pris part un très grand nombre de pèlerins, a eu lieu ce jour-là. Mgr Denéchaud a pris la parole le matin, Mgr Bonnet a parlé le soir avec une rare éloquence. Une autre grande fête aura lieu, à Rocamadour, le 18 août prochain, à l'occasion de la plantation de la croix du pélerinage de Jérusalem.

Figeac. — Deux professeurs du collège de Figeac, MM. Roland et Destermes, faisaient une promenade sur l'eau lorsque le batelet qui les portait chavira dans un endroit où le Célé est très profond. M. Roland, bon nageur, faillit périr parce que son collègue s'était suspendu désespérément aux pans de sa redingote. Il fut assez heureux, toutefois, pour gagner le rivage, entraînant M. Destermes moitié asphyxié. Quelques soins immédiats l'ont rappelé à la vie.

Gourdon. — Dimanche dernier, la gendarmerie de Vayrac a arrêté trois espagnols, dont l'un, chef de trio, se disait maquignon, mais qui en réalité exploitait la charité publique en faisant simuler à ses deux compatriotes, ses acolytes, de monstrueuses infirmités.

Ces trois individus ont été écroués à la prison de Gourdon et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Incendie. — Lundi, 20 juin, vers 2 heures de l'après-midi, un incendie s'est déclaré dans une maison appartenant au sieur Vieussans, et située dans le quartier de Labastidette. Grâce aux prompts secours organisés par les voisins, on a eu bien vite raison du feu qui avait pris dans un grenier contenant du foin. A l'arrivée des pompiers, on était complètement maîtres de l'incendie. Par mesure de sûreté, ils n'ont eu qu'à immerger le foin entassé dans cette partie du bâtiment.

Les dégâts, peu importants du reste, sont couverts par une assurance à la Providence.

Orage. — Vendredi soir, un violent orage s'est abattu sur notre ville. Le vent était d'une telle violence que plusieurs arbres ont été coupés. La promenade de l'Arbre-Rond était littéralement jonchée de branches et un nombre considérable d'oiseaux ont été tués.

Arrestations. — On vient de conduire à la prison de Gourdon, deux jeunes gens, les frères Leroy, âgés l'un de 18 ans, l'autre de 21, sous la prévention de vol à la tire. L'un d'eux aurait été surpris à Martel, où il était foire, au moment où il introduisait sa main dans la poche du sieur Soulié, qui y avait une certaine somme d'argent. L'autre, qui était à côté, prêt à recevoir le produit de la soustraction opérée par son frère, put s'échapper; mais il fut bientôt rejoint par la gendarmerie de Martel qui s'était mise à sa recherche. L'activité que les agents de la force publique ont déployée en cette circonstance a seule permis l'arrestation de ce dernier, qui avait déjà fait atteler sa voiture et s'apprêtait à quitter sans délai la ville. D'autres vols à la tire ont été commis le même jour à Martel et tout naturellement on les attribue aux frères Leroy. Si nous sommes bien informés, ils auraient été soupçonnés de s'être rendus coupables de faits identiques à la foire de Beaulieu, mais on n'aurait pu les poursuivre, les preuves faisant défaut.

Orages. — Un violent orage a éclaté sur Gramat, vendredi soir, 24 juin à 6 heures et demie. Toutes les récoltes sur pied ont été ravagées.

demie. Toutes les récoltes sur pied ont été ravagées. Le commune de Lavergne a été également atteinte; on nous annonce, à l'instant que la commune de Thégra a été gravement endommagée.

— Samedi soir, vers 6 h., un violent orage a éclaté sur Labastide-Morat et ses environs. Un grand vent soulevant la poussière a été immédiatement suivi d'éclairs avec grand fracas de tonnerre. Un peu de pluie est tombée, ensuite la grêle sèche a suivi avec une violence telle que toutes les récoltes: blé, avoine, maïs, pommes de terre, tout a été complètement hâché. La ruine est complète pour les malheureux propriétaires qui ont été atteints par l'orage.

La commune de Comiac, elle aussi, a été atteinte comme Labastide, Soumoms a été un peu plus ménagé. Au commencement de l'orage, la foudre est tombée sur la grange du nommé Lascol, à Labastide. On a pu sauver les bœufs; le reste est devenu la proie des flammes.

— Voici quelques détails sur l'épouvantable orage de Saint-Géry: Pendant près de vingt minutes une pluie de gréons énormes n'a cessé de tomber; une trombe l'a suivie.

Une heure durant, les populations se sont cru perdus. Les torrents impétueux balayaient tout sur leur passage: roches, pierres, terres, arbres; détruisant les routes les mieux assises, emportant en maints endroits les mors de soutènement de la voie ferrée.

A trois cents mètres de Vers, la voie a été coupée par les eaux descendant de la montagne. L'aqueduc construit en cet endroit a été bientôt bouché par la terre et les pierres et alors le torrent a creusé son lit dans les mors de soutènement de la route et a entraîné dans le Lot la voie ferrée. Plus loin, l'entrée du tunnel de Saint-Géry était obstruée par un mètre de vase; l'eau avait suivi le tunnel et l'avait converti en un véritable canal.

A Saint-Géry, les champs aux abords de la gare sont de véritables étangs.

Une maison nouvellement construite au pied de la montagne s'est écroulée; quatre personnes l'habitaient; elles ont eu le temps de se sauver; un jeune homme a sauté d'une fenêtre d'un premier étage, son père n'ayant pas eu le temps de sortir, a été garanti par une poutre qui a résisté.

Aux Masseries, une maison dans le valon a été remplie d'eau; on a eu de la peine à sortir les animaux d'une étable. On a ouvert un plafond pour sauver une vache, son veau était déjà noyé; le cochon nageait et a pu être retiré vivant.

Les dégâts sont très grands dans la vallée du Lot. Il ne reste plus rien sur la cause.

Le tabac, dernière ressource du pays, a été hâché.

Treize victimes de la foudre. — Avant-hier soir, pendant la queue d'orage que nous avions à Châteauroux, dit le *Journal du département de l'Indre*, un malheur irréparable avait lieu au village de Serins, commune de Bouesse.

Le village se trouvait, vers six heures, être le centre d'un orage formidable avec accompagnement de tonnerre. La foudre est tombée sur une maison renfermant une quinzaine de personnes. Deux ont été tuées sur le coup, et onze ont été plus ou moins grièvement blessées.

Ce village est dans la consternation. La justice s'est transportée dimanche matin, à Serins, pour constater les décès.

Terrible accident à Toulouse. — **Neuf personnes noyées.** — Une trombe épouvantable s'est déchaînée samedi soir sur la ville de Toulouse. Un bateau lavoir amarré sur la Garonne, près la bouche du grand égout collecteur a été submergé. Sept lavandières, un homme et un enfant ont été noyés. Leurs cadavres ont été retirés dans la nuit.

Tremblement de terre. — Une légère secousse de tremblement de terre s'est fait sentir samedi près de Saint-Malo. Il n'y a aucun accident.

Demande de renseignement. — L'huissier qui proteste, est-il obligé de laisser copie de son protêt? S'il ne laisse copie, il en perçoit quand même le montant; dans ce cas, l'Etat est frustré sur une grande échelle et le protesté paie 0 fr. 60 qu'il ne doit pas.

Réponse. — L'Etat, dans la circonstance, n'est nullement frustré et l'huissier ne profite point du timbre de 0 fr. 60 qui est toujours collé sur l'original. Dans la pratique il n'est pas d'usage de laisser copie, bien que légalement l'huissier y soit obligé.

AUDOUARD Chirurgien-Dentiste, à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle de Cahors qu'il sera dans cette ville les 29 et 30 juin et le 1er juillet, Hôtel des Ambassadeurs (Châlet des Bains).

Train de plaisir. — La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'un *train de plaisir* sera fait pour Paris le *mercredi 6 juillet* prochain, au départ de Lalbenque, Cahors et de toutes les stations intermédiaires comprises entre ces divers points.

Ce train dont l'itinéraire est fixé ci-dessous, n'admet que des voyageurs de 2^e et de 3^e classes. Le retour de Paris aura lieu le *samedi 16 juillet*.

Prix des places:

De Lalbenque, Cahors et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points 2^e classe: 45 francs; 3^e classe: 32 francs (Par place aller et retour compris).

Chaque voyageur n'aura droit qu'un transport gratuit de 10 kilogrammes de bagages.

A la gare de Paris, l'enregistrement des bagages, au retour, commencera dès 7 heures du matin, le *samedi 16 juillet*.

Heures de départ du train à l'aller:

De Lalbenque, le mercredi, 6 juillet à 12 h. 8 m. s.	
Cieuras, id.	12 17
Sept-Ponts, id.	12 29
De CAHORS, id.	12 50
Mercuès, id.	1 4
Parnac, id.	1 16
Luzech, id.	1 23
Castelfranc, id.	1 37
Puy-l'Evêque, id.	1 48
Duravel, id.	1 57
Soturac-Touzac, id.	2 6
Fumel, id.	2 17

Arrivée à Paris, le *jeudi 7 juillet*, 10 h. 15 m. du matin.

Observations. — Dans toutes les stations de départ susmentionnées, la délivrance des Billets commencera le *29 juin*. — La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de Billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré, et au plus tard le *5 juillet*, à 6 heures du soir.

Enfants. — Il n'est fait en faveur des enfants aucune réduction sur les prix ci-dessus.

Bibliographie

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine, à partir du numéro 103, portant la date du 26 juin 1887. — Sommaire du numéro 127. Gustava Cane. Amoureux des étoiles. — Tony Révillon. Les Marquis de Saint-Lys (suite). — Charles Mérouvel. — La Rose des Halles (suite). — Louis Barron. Les environs de Paris. — Georges Pradel. Le Compagnon de chaîne (suite). — F. de Boisgobey. Le Secret de Burthe. — Emmanuel Gonzalez. Les Frères de la Côte (fin).

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 13, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 18 juin 1887). — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Villa Bracassol, nouvelle, par M. Emile Desbeaux. — Le printemps aux Invalides. — La soirée organisée par M^{me} la duchesse d'Uzès. — Full-Speed: A grande vitesse. — Les fêtes de Florence: Le cortège historique, le bal historique. Au cirque Molier. — Hommage à S. M. la Reine Régente d'Espagne. — Les pêcheurs d'Islande. — Le Salon, par Olivier Merson. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus. — Gravures: Le Printemps aux Invalides. — Le Festival organisé par M^{me} la duchesse d'Uzès, au Théâtre de Paris. — Villa Bracassol. — « Full-Speed »: A grande vitesse. — Les Fêtes de Florence: La place della Signoria; Le bal historique dans le Salon des Cinq-Cents; Le cortège historique. — La soirée du 11 juin au cirque Molier. — Croquis de la plaque généalogique de S. M. Alphonse XIII. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

St-NICOLAS, 6^e année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 30. (23 juin 1887). — Lolo. Tante Nicole. — Le Petit Lord. Victorien Aury. — Entre deux menusets. S. Blandy. — Cerises et cerisier. P^{se} Cantacazène-Altieri. — Qui est-elle? Marthe Berlin. — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par J. Shepherd, Birch, Lungren, Ferdinandus, Duplais-Destouches, Gaillard, etc.

LA VIGNE AMÉRICAINE et la Viticulture en Europe. — Rédacteur: V. Pulliat, professeur de Viticulture à l'Institut National Agronomique de Paris. Bureaux à Chiroubles (Rhône), par Romagne (Saône-et-Loire). — Sommaire du numéro de juin 1887. — V. Pulliat et J.-E. Planchon. Chronique de Juin 1887. — L. de Malafosse. Les porte-greffes dans la Haute-Garonne (suite et fin). — Crozier. Les charrues défonceuses. — J.-E. Planchon. Un ennemi accidentel de la vigne, le « Clythra taxicornis Fabric ». — Les meilleurs modes de greffage. — J.-E. Planchon. Le « Vitis Novo-Mexicana ». Réponse à ceux de nos correspondants qui m'ont demandé des renseignements sur cette plante. — C. Sylvestre. Société régionale de viticulture de Lyon. Procès-verbal de la séance du 11 juin 1887.

LA NATURE, Sommaire du 48 juin 1887. — Le matériel des pompiers de Paris à propos de l'incendie de l'Opéra comique. G. Tissandier. — L'exploitation du silex aux temps préhistoriques. M. Boule. — Désinfection des flegmes alcooliques et vieillissement des eaux-de-vie par l'ozone. G. M. — Chauffage par électricité. — Les cloches musicales de M. Sax. G. Mareschal. — Les hommes velus. Guyot-Daubés. — Accroissement extraordinaire des incisives d'un Paca. — Le mildew. M.-A. C., ingénieur. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 13 juin. S. M. — Physique sans appareils. Supplément: Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LE MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE. Revue économique et financière, indépendante de toute Société de Crédit. Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi. — Bureaux à Paris, 173, rue Saint-Honoré. Sommaire du numéro 24. — La situation. — Informations financières. — La conversion de la Rente 4 1/2 ancien. — Crédit foncier de France. — Compagnie du Canal de Suez. — Société des Transports maritimes. — Compagnie générale des Eaux. Anciens établissements Caill. — Compagnie foncière de France. — Chemins de fer du Nord-Est de la France. — Les Chemins autrichiens. — Marché à terme. — Renseignements utiles. — Banques, escomptes, changes. — Revue des valeurs. — Assemblées générales. — Revue des Charbonnages. — Petite correspondance. — Annonces. — Tableaux de Bourse.

BOURSE. — Cours au 27 juin.

3 0/0	81 30
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	84 55
4 1/2 0/0 ancien	103 80
4 1/2 0/0 1883	108 75

Dernier cours du 27 juin.

Actions Orléans	1,291 25
Actions Lyon	1,227 50
Obligations Orléans 3 0/0	399 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	298 50
Obligations Lombardes (jouissance	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	355 00

GOVERNEMENT HELLÉNIQUE

ÉMISSION DE 192,849 Obligations de 500 fr. Rapportant 20 francs par an Payables les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet à raison de 10 fr. nets de tout impôt ou retenue

Remboursement en 75 ans Par rachats ou par tirages semestriels

Prix: **395 fr.** Jouissance du 1^{er} Juillet 1887

En souscrivant	25 fr.
A la répartition, du 5 au 9 Juillet	75
Le 2 Août 1887	100
Le 15 Septembre 1887	100
Le 2 Novembre 1887	95
Total	395 fr.

Faculté d'anticipation des termes à 4 p. l'an Prix de l'Obligation libérée à la répartition. 392.50

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

le Mardi 28 Juin

Au Comptoir d'Escompte de Paris, A la Société Générale, Au Crédit Lyonnais, Et dans leurs Agences à Paris et dans les Départements, Et simultanément à Londres, en Grèce, à Constantinople et à Trieste.

GARANTIES SPÉCIALES

Perception par une Société de régie constituée par les contractants de l'Emprunt, des produits des divers monopoles (sel, pétroles, cartes à jouer, allumettes, papier à cigarettes et émeraude de Mexico), affectés au service des intérêts et de l'amortissement des Obligations.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la cote officielle

On peut souscrire dès à présent par correspondance

HERNIES

Guérison radicale par le **bandage électromédical MARIE** frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, M. MARIE jeune, fera lui-même l'application de ses appareils, à Cahors, le vendredi 1^{er} juillet (foire), de 10 heures du matin, Hôtel des Ambassadeurs. Ensuite à Montauban, les 2 et 3 juillet, Hôtel de l'Europe. M. MARIE revient à Cahors, les 3 janvier et le 1^{er} juillet (foire).

CONCESSIONS AUX OUVRIERS

M. MARIE vient visiter cette région depuis 16 ans; il est le seul qui puisse immédiatement et devant les personnes combiner, exécuter et appliquer l'appareil qui convient à chaque cas spécial qui se présente.

SOURDS

qui placez dans vos oreilles des cornets auriculaires, acoustiques, microphoniques, tympan, tubes artificiels, etc., vous aggravez la surdité et deviendrez incurables. La surdité est rapidement guérie par M. RAMOGNINO, qui a obtenu des milliers de cures. Preuves: A. Hugonard, à St-Chamond, a été guéri d'une surdité de 15 ans; Séguyer, à la Molle, d'une de 30 ans; Thiriet, à Demange-aux-Eaux, d'une de 21 ans; Thyry Désiré, à Fontaine-l'Evêque, d'une de 40 ans; Eglen, pâtissier, à Chimay, d'une de 18 ans, etc. Conseils gratuits, faire connaître âge et date de la surdité à M. RAMOGNINO, Dr de l'Institut humanitaire des Sourds, à Marseille.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 402, r. Richelieu, PARIS, & P^{nc}.

Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS
FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manteaux Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE
en 24 heures
HABILLEMENTS
TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95
● Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »
Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »
Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine)..... 6 fr. 50
Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. Victor PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.
Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

Grande Culture

DE
Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 3 fr. 50 le cent.
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; ● une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

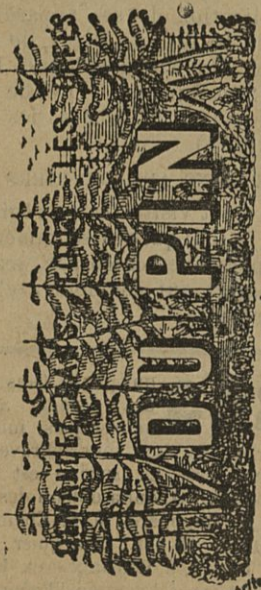
EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOÏTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement

la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la

GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

31 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR.



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
PARIS 1875 5^{es} PRIX
BORDEAUX 1875 1^{er} PRIX
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

PLAGE DE RONCE-LES-BAINS
A LA TREMBLADE (Charente-Inférieure)
Incomparable pour les Baigneurs qui recherchent le calme et la solitude après le travail des affaires. — Recommandé dans tous ses ouvrages, par le Dr Brocard, comme « la Plage de France la meilleure et la plus sûre pour les enfants ». — Lumineuse forêt de Pins. — Chasse. — Excursions. — Approvisionnement facile de toutes sortes. — Service d'omnibus.
WILLA LOUISE
Très confortablement aménagée
Au milieu d'un bois de Pins, bien clôturé, avec accès direct sur la plage. — 4 Chambres à coucher (5 lits) avec grand garde-robe; Salle à manger; Cuisine; Cave; Cour; Puits; Cabinets et Débarcass.
PRIX DE LOCATION
Juillet 170 fr. — Août 230 fr. — Septembre 150 fr.
S'adresser à M. HENRY, douanier à la Tremblade (Charente-Inférieure).

Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuilles, 50 fr. le mille; Herbemonts, 200 francs, etc. — S'adresser à M. Victor COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

AUDOUARD

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODONTE

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

PLUS DE FEU!
60 ans de Succès!
LINIMENT
BOYER-MICHEL

J. COURMIER et H. PÉRON, à CHATRAUDOUX (Cudre)
Guérison sûre de: Boiteries, Entorses, Foulures, Ecorchures, Hémorrhoides, Courbures, Lésions, Angines, etc. — 5 fr. chez tous Pharmaciens.

Le propriétaire-gérant, Layton.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE M. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; H. Dreyfus, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; G. Glusson, membre de l'Institut; D. L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walat, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° contenant 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois
Chaque volume broché 25 francs

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 48 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 45 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. On demande un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série